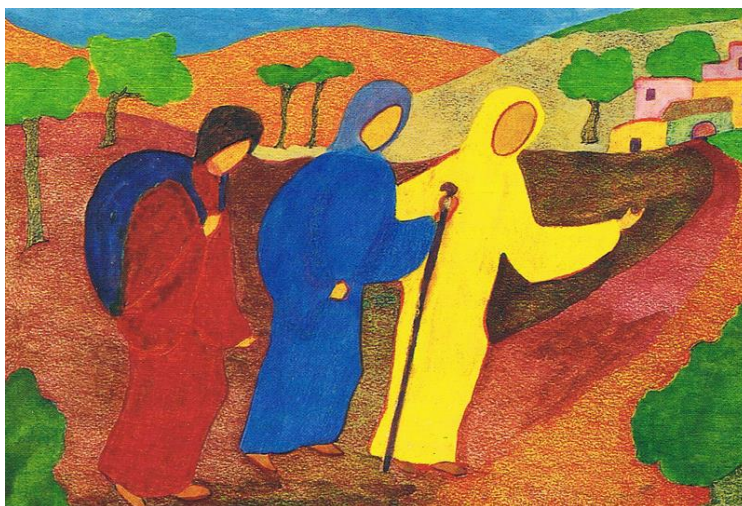


POUR UNE LITURGIE FAMILIALE AU TEMPS DU CORONAVIRUS

PENDANT LE TEMPS PASCAL, VIVRE UN CHEMIN DE LUMIERE



Frère Sylvain – Ateliers et presse de Taizé

Si pendant le Carême, le Chemin de Croix est l'exercice de piété qui permet de s'unir aux souffrances et à la passion du Christ, sans négliger l'annonce de la Résurrection et l'espérance du Royaume, le *Directoire sur la pitié populaire et la liturgie* suggère pour le temps pascal une **Via lucis**, un Chemin de Lumière, faisant parcourir dans la prière un itinéraire passant par **les différentes apparitions du Christ ressuscité**, du matin de Pâques à la Pentecôte. (Voir Directoire page 127 et 128)

Si le Chemin de Croix est plus associé au vendredi, jour de la crucifixion du Christ, le Chemin de Lumière est un exercice de piété que l'on associera plus particulièrement au dimanche, jour de la résurrection.

La proposition qui suit pourra donc être priée **chaque dimanche du temps pascal**, dans l'après-midi.



On pourra aussi en faire un chemin de prière pour l'**octave de Pâques**, en commençant dans l'après-midi du jour de Pâques et en priant chaque jour deux stations.

Tout comme le Chemin de Croix, ce Chemin de lumière comporte quatorze stations. On veillera à une alternance de textes lus, textes bibliques et prières, de silence et de chants.

Il n'existe pas, à notre connaissance, de reproductions d'un chemin de Pâques comme on a des peintures ou de sculptures de chemins de croix. Pourquoi ne pas proposer aux enfants de dessiner ou de modeler ces stations ...